

Joëlle Milquet veut mettre le livre au cœur de l'école

ENSEIGNEMENT La ministre CDH dépose un plan visant à réconcilier les 0-18 ans avec la lecture

Notre maîtrise du français est assez moyenne. Selon l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), 50 % des enfants âgés de 30 mois présentent déjà des troubles du langage. En 4^e primaire, à peine un enfant sur quatre peut être considéré comme un bon lecteur. Les études Pisa signalent que, à 15 ans, nos élèves ont atteint un niveau de lecture juste égal à la moyenne OCDE. Et 15 % des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans une bonne maîtrise de la lecture. Bref : nos enfants lisent peu, et mal. Et d'une façon plus générale, la pratique de la lecture est en recul, des mômes jusqu'aux adultes.

Ces constats ne sont pas nouveaux.

En février dernier, Joëlle Milquet (CDH) avait promis d'établir un « Plan lecture ». Elle l'a rendu public ce jeudi, coiffée de ses trois casquettes (Education, Culture, Enfance). Décliné en 30 points, son plan vise les 0-18 ans, que la ministre souhaite réconcilier avec la lecture.

Evoquons les points saillants du plan.

1 Formations. La ministre constate qu'il y a beaucoup de variété dans la formation des enseignants, au sujet de la lecture. « Certaines hautes écoles développent des unités d'enseignement spécifiquement dédiées à la lecture (en incluant une introduction à la littérature de jeunesse), d'autres non. Plusieurs études et les échos de terrain relayés par l'inspection indiquent également que de nombreux enseignants sont très peu outillés conceptuellement pour aborder l'apprentissage de la lecture dans la classe. »

Décisions : on va réaliser un cadastre des pratiques en hautes écoles et, d'ici le début 2016, établir une série de « recommandations ». D'ores et déjà, il est dit que les hautes écoles devront sensibiliser les futurs instituteurs maternels et primaires aux richesses et apports de la littérature jeunesse. Les enseignants déjà actifs pourront bénéficier de formations complémentaires en la matière dès la rentrée 2016. Enfin, la lecture sera désignée comme le thème prioritaire des futures formations continues obligatoires.

2 Référentiels. Les programmes sont rédigés par chaque réseau. Ils font l'inventaire des matières et compétences à acquérir. Ils doivent respecter des référentiels. Mis au point par la Communauté française, ceux-ci définissent les objectifs de chaque cours. Deux annonces ici : 1. on va doter le niveau maternel de référentiels, singulièrement en matière de lecture ; 2. on va revoir les référentiels couvrant les scolarités primaire et secondaire en matière de lecture et littérature.

3 Dans l'école. Un « responsable lecture » sera désigné dans chaque école. Il devra y déployer une « stratégie » pour son établissement et bénéficiera en priorité des outils développés par le Service général des lettres et du livre.

Une suggestion pour les premières années du fondamental : faire lire des histoires par les plus grands élèves de l'école, pour donner le goût de la lecture aux petits. Un projet : accorder un label spécifique aux écoles qui travaillent en partenariat avec une bibliothèque ; l'idée étant de généraliser ces partenariats à toutes les écoles d'ici la fin de la législature.

4 À la crèche. Si l'on compte donc mettre le paquet sur l'apprentissage de la lecture au fondamental (en travaillant l'affaire dès les maternelles), Milquet annonce aussi qu'elle va mettre au point des « recommandations » dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Aussi, des formations relatives à la lecture seront offertes aux personnels de l'ONE.

5 Sortir d'Europe. La ministre estime qu'il faut sortir de l'eurocentrisme : « Trop souvent, les œuvres abordées en classe sont seulement issues du corpus européen et même parfois exclusivement du domaine français. » Pour Joëlle Milquet, les ressources de la littérature étrangère doivent ouvrir les élèves à la diversité culturelle.

6 Soutiens. Parmi d'autres encore, Milquet, qui est aussi en charge de la Culture, se propose de doubler le budget accordé à l'opération « Fureur de lire », opération annuelle dédiée au livre (à l'image de la Fête de la musique) et organisée à partir du ministère de la Culture.

Actuellement, l'opération est financée par un budget annuel de 55.000 euros, montant inchangé depuis... 24 ans. ■

PIERRE BOUILLON